

## Au Conseil communal de Lausanne

Interpellation : Un audit externe pour mettre un terme à toutes suspicions de copinage dans la gestion des biens immobiliers par les gérances de la Ville !

### Développement :

Sans entrer dans la frénésie des élections communales de mars 2011, l'UDC souhaite obtenir des clarifications rapides concernant la gestion publique des secteurs économiques traditionnellement réservés au privé, comme l'immobilier locatif appartenant à la Ville de Lausanne. Une fois de plus le débat a été ouvert par les médias, qui ont mis le doigt sur certaines pratiques discutables dans la gestion du patrimoine locatif de la Ville. Cette situation démontre qu'il n'est pas toujours possible d'œuvrer avec toute la rigueur nécessaire dans la gestion de biens immobiliers affairant à la gestion publique. Lorsque la gérance de biens publics est dans les mains de fonctionnaires, qui travaillent sous le regard et sous le contrôle de politiques, avec les deniers de contribuables anonymes, ils ne sont pas soumis la pression constante d'un client et celle due à l'évolution du marché. Tout au plus sont-ils soumis aux contrôles d'organes internes, eux aussi publics, ou à diverses commissions des finances ou de gestion, composées de politiciens de milice rarement spécialisés. Sans véritable garde-fou, avec des acteurs politiques qui changent au gré d'élections, les tentations sont parfois présentes d'aider une famille, des amis, des politiciens en difficulté temporaire ou un proche citoyen.

La situation au sein des organes concernés de la Ville est probablement sous contrôle, cependant la situation actuelle et la sensibilité politique de ce dossier ont le mérite de porter cette préoccupation sur la table du Conseil communal.

### Questions à la Municipalité :

Afin de comprendre la situation réelle de la gestion des biens publics de la Ville, nous demandons à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. La Municipalité peut-elle fournir la liste exacte des objets (appartements, locaux commerciaux, places de parc, etc...) loués par la Ville, respectivement par la Caisse de pension du personnel de la Ville ?
2. Quel est le nombre d'objets gérés directement par la collectivité publique, soit le service des gérances de la Ville, ou par d'autres sociétés et coopératives juridiquement détenues par la Ville ?
3. La Municipalité peut-elle fournir les états locatifs détaillés et les rendements des immeubles gérés par toutes les entités précitées ?
4. En fonction des différentes informations données par les médias, ne serait-il pas judicieux que la commission de gestion porte un regard critique sur la situation ?
5. La Municipalité ne devrait-elle pas commander un audit à une entreprise spécialisée externe à la Ville ?

Lausanne, le 15 février 2011

Claude Alain Voiblet